

# haStec

Laboratoire d'Excellence  
Histoire et anthropologie  
des savoirs, des techniques  
et des croyances



École Pratique  
des Hautes Études

PSL



## Projet de recherches postdoctorales

### LabEx Hastec 2018-2019

haStec  
Laboratoire d'Excellence  
Histoire et anthropologie  
des savoirs, des techniques  
et des croyances



École Pratique  
des Hautes Études

PSL



# *La traduction française du Codi d'après le manuscrit Paris, BnF, fr. 1933.*

## *Édition numérique et étude historico-philologique*

Projet de recherche présenté par Viola Mariotti

sous la supervision scientifique de M. le Professeur Frédéric Duval

Centre Jean Mabillon / École nationale des chartes

---

### *Introduction*

Notre projet de recherche se propose de mener à bien l'édition numérique et l'étude historico-philologique du manuscrit français 1933 de la Bibliothèque nationale de France, conservant la traduction en langue d'oïl du *Codi*, céléberrime somme en langue d'oc des neuf premiers livres du *Code* de Justinien.

Rédigé vers 1149-*ca* 1160 à Saint-Gilles (Gard), le *Codi* occitan est le premier texte juridique en langue romane de l'histoire. Dès lors, il représente, aux yeux des chercheurs, un témoin exceptionnel pour étudier l'histoire de la redécouverte du droit romain dans le sud de la France, ainsi que l'histoire de la naissance de la littérature juridique en langue romane. Par le caractère pratique d'une structure reformulant le *Code* en un nouveau « droit en devenir » (R. Feenstra 1967, p. 63) plus adapté au monde médiéval, tout comme par le choix fonctionnel de l'occitan, permettant au texte de circuler aisément dans tout le bassin méditerranéen, le *Codi* rencontra un succès immédiat, franchissant largement les frontières de l'Occitanie. La preuve la plus remarquable de ce succès est le nombre des traductions qui furent exécutées aussitôt dans plusieurs langues romanes ainsi qu'en latin : le *Codi* fit en effet l'objet, au fil des siècles, de multiples traductions en langue latine, castillane, catalane et d'oïl.

Le répertoire *Miroir des classiques*, dans lequel notre projet de recherche s'insère, a classé l'ensemble des traductions du *Codi* dans les langues gallo-romanes, éclairant notamment l'existence de trois traductions dans les trois langues de la France médiévale :

1. *Langue d'oïl* : une traduction anonyme inédite, conservée dans trois témoins manuscrits (Paris, BnF, fr. 1069, Paris, BnF, fr. 1070 et Paris, BnF, fr. 1933) ;
2. *Francoprovençal* : une traduction conservée dans un seul manuscrit (Grenoble, Bibliothèque municipale, 8874) et ayant déjà fait l'objet d'une édition (L. Royer et A. Thomas, 1929) ;
3. *Langue d'oc* : une traduction inédite fort partielle réalisée à partir de la version latine de Richard de Pise, conservée dans un seul manuscrit (Paris, BnF, fr. 2426)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour plus de détails, cf. la fiche « Sommes au Codes » dans la base *Miroir des classiques*, [ici](#), consulté le 18/01/2018).

Dans ce panorama caractérisant les traductions du *Codi* dans les langues gallo-romanes, notre objectif est de procéder à l'édition de la version en langue d'oïl d'après son témoin le plus représentatif : le codex Paris, BnF, fr. 1933, qui en conserve la version la plus complète et la plus fiable. Cette édition, qui constitue le premier axe de ce projet, sera par ailleurs complétée d'un axe secondaire, se proposant d'analyser le transfert tantôt linguistique tantôt culturel réalisé dans la traduction de la langue d'oc à la langue d'oïl, et donc dans le processus de translation des coutumes juridiques méridionales dans le nord de la France.

**1. L'axe 1 : l'édition de la traduction du *Codi* en langue d'oïl d'après le manuscrit Paris, BnF, fr. 1933**

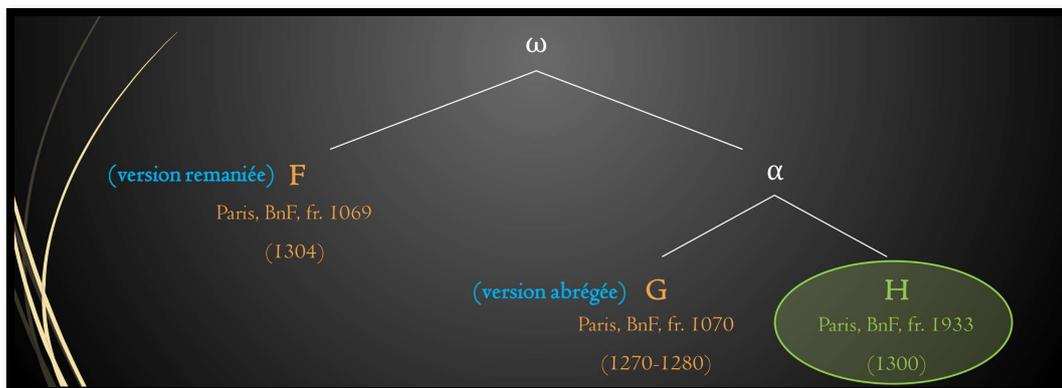
a) Une édition fondée sur le témoin *H*

La traduction française du *Codi* est attestée par une tradition textuelle de trois témoins manuscrits :

1. Paris, BnF, fr. 1069 (témoin *F*) ;
2. Paris, BnF, fr. 1070 (témoin *G*) ;
3. Paris, BnF, fr. 1933 (témoin *H*).

Étant donné que *G*, témoin le plus ancien des trois, a été confectionné vers 1270-1280, la traduction française doit être antérieure à cette date.

Les témoins *F* et *H* conservent une version longue de la traduction française, alors que le témoin *G* conserve une version abrégée. D'après la collation, les seules fautes communes relevées sont des fautes communes à *GH* vs *F*. On note également des fautes de *H* amendables par *GF* et des fautes de *F* amendables par *GH*. *F* et *G* ne peuvent donc descendre de *H*. *FH* ne peuvent dériver de *G*, qui présente une version plus courte. D'autre part, *H* ne peut descendre de *F* qui présente une version omettant d'assez nombreux titres. Nous aurions donc un stemma du type :



*Le stemma de la traduction française du *Codi**

Dans la mesure où *G* est une version courte et *F* omet plusieurs titres et tend à franciser la lettre de la traduction originale, *H* s'impose comme témoin à consulter et à transcrire pour servir de base à une édition.

Compte tenu de la longueur du texte (de 100 à 120 ff. selon les témoins manuscrits) et du temps imparti pour la conduite de ce projet, notre choix consiste à éditer le seul témoin *H*, témoin le plus important de la tradition manuscrite, qui pourra servir de base à une future édition critique.



Le témoin *H* : Paris, BnF, fr. 1933, ff. 4r-5v

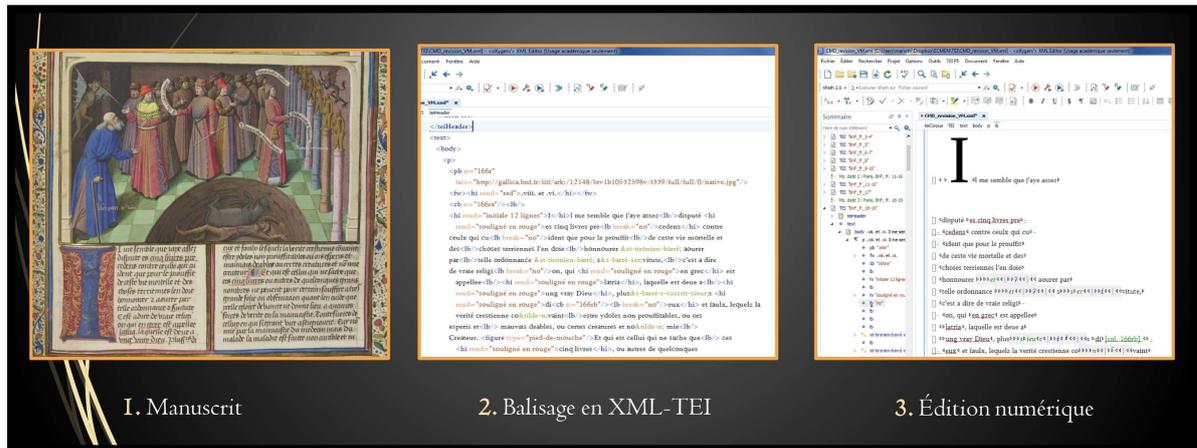
L'édition du témoin *H* que nous proposons sera par ailleurs publiée par les Éditions en ligne de l'École des chartes (ELEC), afin d'être intégrée à la base *Miroir des classiques*, dans laquelle figure déjà l'importante édition du *Livres de justice et de plet* de Mme Graziella Pastore, qui constitue une première étape dans la construction d'un corpus juridique en français médiéval. Notre projet souhaite marquer une nouvelle étape dans la construction de ce corpus. Pour ce faire, il sera bien évidemment question de réaliser une édition numérique en XML-TEI.

### b) Une édition numérique en XML-TEI

Le choix de limiter l'édition de la traduction française du *Codi* à un seul manuscrit est également corrélé à l'ambition de réaliser une édition en XML-TEI. Ce choix éditorial s'impose pour plusieurs raisons, inhérentes au projet scientifique lui-même tout comme aux partenariats qui pourraient en découler.

La recherche en lettres médiévales étant de plus en plus nourrie d'humanités numériques, la pratique de l'encodage XML-TEI incarne le futur de l'édition critique et un défi auquel le

philologue d'aujourd'hui est nécessairement confronté. Cette démarche inscrit notre projet parmi les axes ambitieux des programmes collaboratifs n° 5 (« COMMENT-R ») et n° 7 (« Cultures savantes et numériques ») du LabEx, programmes avec lesquels notre projet partage l'initiative de la mise en œuvre des nouvelles technologies numériques au service de la philologie et de l'histoire des textes.

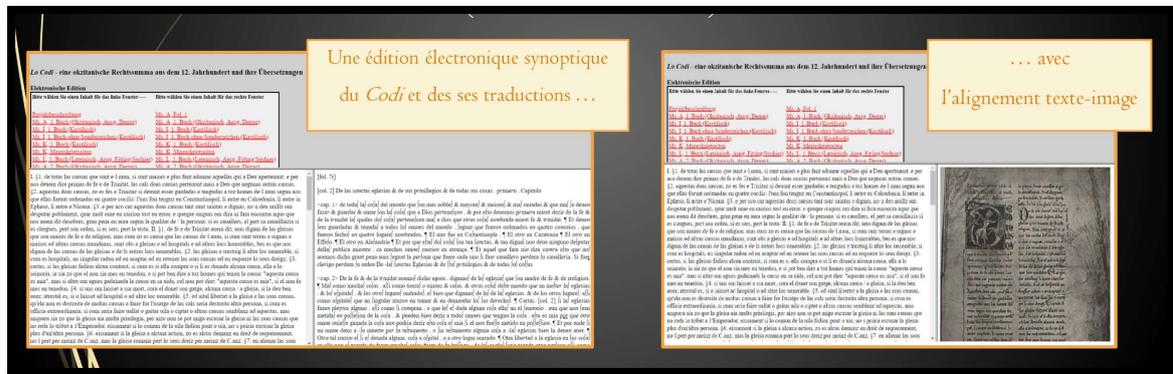


Un exemple d'édition numérique tiré du projet ECMEN dirigé par Dominique Stutzmann à l'IRHT

Le centre Jean Mabillon et l'École nationale des chartes étant des institutions de pointe dans le domaine de l'encodage XML-TEI des textes littéraires et patrimoniaux, ils constituent un milieu scientifique idéal pour la conduite d'un tel projet, mettant toutes les ressources techniques et humaines nécessaires à la réalisation de travaux alliant méthodes traditionnelles et innovantes. De plus la toute récente création du master « Humanités numériques » de l'Université PSL, piloté par l'École des chartes, en partenariat avec l'École normale supérieure, l'École Pratique des Hautes Études et l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, constitue une garantie d'efficacité supplémentaire pour tout projet devant répondre à un échéancier strict. La qualité de l'encadrement pédagogique et du support technique relatif aux humanités numériques proposés par les intervenants du master ne pourront que sécuriser la conduite de notre projet.

Enfin, une édition XML-TEI de la traduction française du *Codi* d'après son témoin manuscrit le plus important pourrait compléter la ressource électronique déjà créée par M. le Professeur Johannes Kabatek (Université de Zurich), qui propose une édition synoptique des versions occitane, latine et castillane (<http://www.romling.uni-tuebingen.de/codi>). La publication de la version française complèterait ainsi le panorama des différentes langues dans lesquelles le *Codi* a été traduit au fil des siècles. De plus, M. Kabatek est ouvert à une collaboration internationale sur les versions romanes du *Codi*, qui rassemblerait le Romaniches Seminar de Zurich, l'École des chartes et l'Université de Harvard. Cette collaboration présuppose une édition de la version française. Dès lors, une collaboration scientifique avec M. Kabatek pourrait constituer un

nouveau partenariat pour le LabEx Hastec, rejoignant ainsi l'orientation n° 3 du programme « COMMENT-R », qui vise l'établissement de liens à l'échelle internationale.



Le projet Lo Codi dirigé par Johannes Kabatek à l'Université de Zurich

## 2. L'axe 2 : le transfert linguistique et culturel du Codi du sud au nord de la France

En passant de l'édition à l'analyse historico-linguistique de la traduction française du *Codi* de la langue d'oc à la langue d'oïl, nous souhaiterions étudier le transfert linguistique et culturel opéré à l'occasion de cette *translatio* de l'univers méridional à celui du nord de la France.

Cette étude se propose de questionner la traduction française du *Codi* à partir d'une démarche interdisciplinaire, afin d'éclairer le transfert des savoirs juridiques véhiculés par la somme occitane, savoirs témoignant d'autant de pratiques rhétoriques que de pratiques coutumières, témoignant autant de la diffusion de la doctrine romaniste d'origine bolonaise que du droit positif de la France méridionale. Cette étude rejoint ainsi les horizons épistémologiques et les méthodes du programme collaboratif n. 4 (« Techniques intellectuelles et spirituelles »), dans lequel notre projet pourrait trouver un terrain d'échange fructueux.

### a) Du transfert linguistique...

Pour ce qui concerne l'analyse linguistique, l'enjeu principal consistera en l'étude du contact entre français et occitan au niveau de la langue de spécialité du droit civil savant. Sans négliger l'analyse phonétique et morphosyntaxique, notre étude linguistique accordera une importance particulière au lexique juridique, en se focalisant notamment sur les néologismes et les occitanismes présents dans la version française du *Codi*.

Les lemmes qui feront l'objet de notre attention seront par ailleurs indexés, avec la forme correspondante en occitan, dans le glossaire de l'édition, afin de bâtir un premier corpus de vocabulaire bilingue, rejoignant ainsi les recherches récentes sur l'élaboration du lexique juridique en langue d'oïl (H. Bui 2007 et 2009).

## b) ... au transfert culturel

Dans le processus de traduction, le *Codi* fait l'objet non seulement d'un transfert linguistique mais aussi d'un transfert culturel touchant à ses contenus mêmes, qui ne se sont pas seulement « transportés » de la langue d'oc à la langue d'oïl, mais sont « métamorphosés » en fonction du contexte (Michel Espagne 2013, p. 1). Comme Michel Espagne le souligne, « tout passage d'un objet culturel d'un contexte dans un autre a pour conséquence une transformation de son sens, une dynamique de resémantisation, qu'on ne peut pleinement reconnaître qu'en tenant compte des vecteurs historiques de passage ».

Ces vecteurs historiques sont, pour le *Codi*, les différentes traductions. Dans les versions francoprovençale, bourguignonne et vénitienne, la traduction du *Codi* s'est accompagnée d'importantes adaptations contextuelles, dans un souci d'harmonisation des institutions et des mœurs juridiques occitanes avec celles des contextes historiques de réception (B. Pitzorno 1907). C'est pourquoi nous tenterons d'étudier et de recenser, dans l'introduction de notre édition, les inflexions originales des savoirs juridiques du *Codi* lors de son changement d'horizon historique entre le monde méridional et celui du nord de la France.

### **Conclusion**

Le projet d'édition et d'étude a été défini afin d'aboutir à un produit fini et publiable à l'issue de l'année de recherche postdoctorale. Les six premiers mois (octobre 2018-avril 2019) seront consacrés à la transcription et à l'encodage en XML-TEI ; les six mois suivants (mai-septembre 2019) seront mis à profit pour mener à bien les études linguistiques, juridiques et historiques tout en enrichissant et en révisant l'encodage.

Le LabEx Hastec représente une opportunité exceptionnelle pour la réalisation de notre projet de recherche, dans la mesure où il réunit et offre la possibilité d'une synergie entre des expertises touchant à la fois aux domaines de l'édition numérique en XML-TEI (le master « Humanités numériques »), des traductions juridiques françaises (M. Frédéric Duval, directeur d'études à l'ENC et membre du LabEx Hastec), de l'interférence linguistique entre la langue d'oc et la langue d'oïl (M. Fabio Zinelli, directeur d'études à l'EPHE et membre du LabEx Hastec) et de l'histoire du droit médiéval (M. Patrick Arabeyre, directeur d'études à l'ENC et membre du LabEx Hastec). Au carrefour de ces domaines, l'édition numérique et l'étude de l'un des plus anciens textes juridiques en langue d'oïl rencontrera dans cette institution d'excellence le terrain le plus adéquat pour sa réalisation.

## *Annexe bibliographique*

### *Éditions critiques du Codi et de ses traductions*

*Lo Codi : eine Summa Codicis in provenzalischer Sprache aus dem XII. Jahrhundert : die provenzalische Fassung der Handschrift A (Sorbonne 632)*, éd. Felix DERRER, Zurich, Juris, 1974.

*Lo Codi en castellano. Según los manuscritos 6416 y 10816 de la Biblioteca Nacional*, éd. Juan Antonio ARIAS BONET, Madrid, Universidad Complutense, 1984.

*Lo Codi in der lateinischen Übersetzung des Ricardus Pisanus*, éd. Hermann FITTING, Halle, Niemeyer, 1906.

*La Somme du Code. Texte dauphinois de la région de Grenoble, publié d'après un manuscrit du XIII<sup>e</sup> siècle appartenant à la bibliothèque du château d'Uriage*, éd. Louis ROYER et Antoine THOMAS, Paris, Imprimerie nationale, 1929.

\*

### *Études sur le Codi et ses traductions*

Robert CAILLEMER, « Le *Codi* et le droit provençal au XII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales du Midi*, t. 18, 1906, p. 494-507.

Frédéric DUVAL, « Les avatars romans du *Codi* », à paraître

Frédéric DUVAL, « *Lo Codi*, une somme au *Code* de Justinien entre latin et vernaculaire », [à paraître dans les actes du colloque « La traduction de vernaculaire en latin entre Moyen Âge et Renaissance » (Paris, 6 et 7 avril 2016)].

Robert FEENSTRA, « À propos d'un nouveau manuscrit de la version latine du *Codi* (ms. Lucques, Bibl. Feliniana, 437) », dans *Studia Gratiana*, t. 13, 1967, p. 57-82.

André GOURON, « Du nouveau sur *Lo Codi* », *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, 43 (1975), p. 271-277.

Åke GRAFSTRÖM, « Observations sur *Lo Codi* », dans *Romania*, t. 112, 1991, p. 155-186.

Johannes KABATEK, *Die bolognesische Renaissance und der Ausbau romanischer Sprachen : juristische Diskurstraditionen und Sprachentwicklung in Südfrankreich un Spanien im 12. und 13. Jahrhundert*, Tübingen, Niemeyer, 2005, p. 114-118.

Ange Ignace MARNIER, « Ancien coutumier de Bourgogne », *Revue d'histoire du droit français et étranger*, 3 (1857), p. 525-560.

Edmond MEYNIAL, « Le Codi et les Fors de Béarn », dans *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, t. 30, 1906, p. 387-389.

Paul OURLIAC, « Sur deux feuillets du Codi », *Mélanges Roger Aubenas*, Montpellier, Faculté de droit et des sciences économiques, 1974, p. 602-603.

Max PFISTER, « La localisation d'une scripta juridique en ancien occitan : " Lo Codi " manuscrit A (Sorbonne 632) », dans *Orbis mediaevalis. Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Reto Raduolf Bezzola à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire*, éd. Georges GÜNTER, Marc René JUNG et Kurt RINGGER, Bern, 1978, p. 285-296.

Benvenuto PIZORNO, « Il "Liber romanae legis" della "Ratio de lege romana", Per la storia del c. d. Codi in Italia », *Rivista italiana per le scienze giuridiche*, 43 (1907), p. 101-136.

Joshua PRAWER, « Étude préliminaire sur les sources et la composition du 'Livre des Assises des Bourgeois' », dans *Revue d'histoire du droit français et étranger*, t. 32, 1954, p. 198-227 et 358-382.

Hermann SUCHIER, *Fünf neue Handschriften des provenzalischen Rechtsbuchs Lo Codi*, Halle, Niemeyer, 1899, p. 7.

\*

### ***Études sur le transfert linguistique des savoirs juridiques au Moyen Âge***

Hélène BIU, « La langue d'oïl est-elle apte à dire le droit ? Réflexions sur l'élaboration du lexique juridique français », dans C. Silvi et S. Marcotte (dir.), *Latinum Cedens. Les français et ses usages savants au Moyen Âge : autour des facteurs de résistance et de régression*, Paris, Champion [à paraître].

Hélène BIU, « La Somme Acé. Prolégomènes à une étude de la traduction française de la "Summa Azonis" d'après le manuscrit Bibl. Vat., Reg. Lat. 1063 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 167, 2009, p. 417-464.

Hélène BIU, « Prolégomènes à une édition critique de L'Arbre des batailles et de ses traductions en langues romanes (occitan, catalan, castillan) », *Revue d'histoire des textes* 2, 2007, t. II, p. 211-250.

Saverio GUIDA, « Esperienza trobadorica e realtà veneta », dans *I trovatori nel Veneto e a Venezia*, éd. Giosuè LACHIN, Rome-Padoue, 2008, p. 135-170.

Alberto LIMENTANI, « Cultura francese e provenzale a Venezia nei secoli XIII e XIV », *Componenti storico-artistiche e culturali a Venezia nei secoli XIII e XIV*, éd. Michelangelo MURARO, Venise, 1981, p. 64-74.

\*

### *Études sur le transfert culturel des savoirs juridiques au Moyen Âge*

Giorgio CRACCO, « La cultura giuridico-politica nella Venezia della 'Serrata' », dans *Storia della Cultura Veneta*, éd. G. ARNALDI, t. II, *Il Trecento*, Vicenza, 1976, p. 238-271.

Eduardo DE HINOJOSA, « La réception du Droit romain en Catalogne », *Mélanges Fitting*, t. 2, Montpellier, Imprimerie générale du Midi, 1907, p. 391-408, à la p. 399.

Michel ESPAGNE, « La notion de transfert culturel », dans *Revue Sciences/Lettres* [En ligne], 1 | 2013, mis en ligne le 01 mai 2012, consulté le 30/01/2018.

Jose Maria FONT I RIUS, « El proces de formació de *Les costums de Tortosa* », *Revista jurídica de Catalunya*, 62 (1973), p. 155-178.

Gérard GIORDANENGO, « Les droits savants au Moyen-Âge : textes et doctrines. La recherche en France depuis 1968 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 148 (1990), p. 439-476.

André GOURON, *Études sur la diffusion des doctrines juridiques médiévales*, Londres, 1987.

André GOURON, *Juristes et droits savants : Bologne et la France médiévale*, Aldershot, 2000, art. 12, p. 851-865.

André GOURON, *La science du droit dans le midi de la France au Moyen Âge*, Londres, 1984.

André GOURON, *La science juridique française aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles : diffusion du droit de Justinien et influences canoniques jusqu'à Gratien*, Milan, 1978.

André GOURON, *Pionniers du droit occidental au Moyen Âge*, Londres, 2006, art. XI.

Jean-Philippe LÉVY, « La pénétration du droit savant dans les coutumiers angevins et bretons au Moyen-Âge », *Revue d'histoire du droit*, 25 (1957), p. 1-53.

Reinhold C. MÜLLER, « Stranieri e culture straniere a Venezia. Aspetti economici e sociali », dans *Componenti storico-artistiche e culturali a Venezia nei secoli XIII e XIV*, éd. Michelangelo MURARO, Venise, 1981, p. 75-77.

Andrea PADOVANI, « La politica del diritto », dans *Storia di Venezia dalle origini alla caduta della Serenissima*, vol. 2, *L'età del Comune*, éd. Giorgio CRACCO and Gherardo ORTALLI, Rome, 1995, p. 303-329.

Benvenuto PITZORNO, « Il diritto romano come diritto consuetudinario », dans *Per il XIV Centenario della Codificazione giustiniana*, Pavie, 1934, p. 741-791, à la p. 756.

Alfredo STUSSI, « Provenzali a Venezia (1258-1268) », dans *Annali Scuola Normale Superiore*, ser. 3, t. 18, 1988, p. 947-960.

\*

### ***Sitographie***

*Lo Codi* - eine okzitanische Rechtssumma aus dem 12. Jahrhundert und ihre Übersetzungen :

<<http://www.romling.uni-tuebingen.de/codi/>>

Miroir des classiques : <[http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir\\_des\\_classiques/index.html/](http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir_des_classiques/index.html/)>